

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 21 septembre de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, TILLIER Dominique, JAFFRY Bernard, LAOUENAN-LE LEC Françoise, CLEMENT Isabelle, GUILLEMOT André, POULMARC'H Bertrand (visio), LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, CROM Florence.

Pouvoirs :

STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GRIJOL Christian  
CHANTREAU Katell, pouvoirs à Patrick TANGUY  
KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri  
TANGUY Christine, pouvoirs à Dominique TILLIER  
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à POITEVIN Jocelyne  
BOUCHERON Dominique, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE  
DELBOT Ollivier, pouvoirs à CROM Florence

Secrétaire de séance : GUET François

**Délibération N° DE 103-2023**

**Objet : Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2022**

**Rapporteur : Henri SAVINA**

Vu le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement annexé ;

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire l'établissement d'un rapport annuel des services publics relatifs à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans lequel sont présentés les indicateurs techniques et financiers de chaque service.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) est donc un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

**Vu le porté à connaissance du Conseil d'exploitation du 11 septembre 2023,**  
**Vu le porté à connaissance du bureau communautaire du 11 septembre 2023,**

**Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2022.

**Le rapport est présenté aux conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, en prennent acte.**

**Fait et délibéré le 21 septembre 2023.**

**La Présidente,**  
**Jocelyne POITEVIN**



REPUBLICQUE FRANCAISE  
DOLARNEZ  
COMMUNAUTE